

ASSOCIATION DE GESTION DE VAUBAN LYCEE FRANÇAIS DU LUXEMBOURG

Association sans but lucratif
1, avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg - Luxembourg

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 septembre 2009 à 18h30

Le 29 septembre de l'an deux mille neuf à 18.30 heures, les membres de l'association sans but lucratif – Association de Gestion de VAUBAN, Lycée Français du Luxembourg, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux du Lycée VAUBAN au 1, avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe WALTENER, demeurant à Clemency, le Président désigne comme secrétaire Madame Dominique HELLIN, demeurant à Hachy en Belgique. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre HAMEL, demeurant à Luxembourg et Monsieur Guy GENIN, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose les faits suivants :

Que tous les membres de l'association ont été convoqués par lettre personnelle adressée le 17 septembre 2009. Il résulte de la feuille de présence annexée à ce procès verbal que 142 membres de l'Association sur 180 sont présents ou représentés, s'agissant d'une Assemblée Générale Ordinaire aucune condition de quorum n'est exigée.

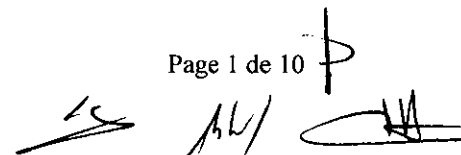
Le Président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Introduction du Président ;
- 2) Examen du budget 2009 ;
- 3) Approbation du budget.
- 4) Questions diverses

1) Introduction du Président

Mesdames, Messieurs,

La présente Assemblée Générale Ordinaire se réunit afin de réexaminer le Budget 2009 refusé lors de l'AGO du 24 juin 2009.



Le Conseil d'Administration a analysé le résultat du vote de ce budget ainsi que les discussions qui l'ont précédé : les deux principaux points qui sont ressortis sont une demande d'explications détaillées sur les chiffres qui ont été présentés ainsi qu'une actualisation de ce budget.

L'objectif de cette Assemblée Générale Ordinaire est de répondre a ces attentes et de procéder a un nouveau vote sur ce budget, qui je le rappelle est statutaire.

Après ce vote, je passerai la parole a M. BOURGEL qui fera un point sur la rentrée scolaire de septembre 2009 et vous pourrez poser vos questions.

Je passe la parole au Trésorier de votre Association, M. RAKOVSKY, qui va vous présenter le budget 2009.

2) Examen du budget 2009

Dans le cadre de la présentation, 5 points seront abordés.

Le cadre législatif pour l'école

Les grands équilibres pour le budget

L'examen du budget

Une présentation courte de l'Extension et de GASPERICH

Le Trésorier rappelle aux associés qu'il ne travaille pas seul, mais avec une équipe : le pôle financier composé de 4 personnes

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF DE FONCTIONNEMENT

LA LOI DU 13 JUIN 2003 ETABLIT LES RELATIONS ENTRE L'ETAT LUXEMBOURGEOIS ET L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Une convention a été signée le 2 avril 2004 entre le Lycée Vauban, représenté par M. Hamel, Président du CA et Mme Brasseur, Ministre de l'Education Nationale

- La contribution de l'Etat Luxembourgeois est calculée par rapport au coût d'un élève dans le cursus post-primaire luxembourgeois. Ce coût est de EUR 13 215, 72 pour l'année 2009.
- Compte tenu du choix du Lycée Vauban de ne pas appliquer les programmes de l'enseignement public luxembourgeois, mais de se référer aux programmes de l'Education Nationale française, le montant versé est égal à 40% de ce coût, soit EUR 5 286, 29 (2009) par élève.
- Les frais d'entretien courants des bâtiments sont pris en charge à hauteur de 2% de la valeur neuve des bâtiments, sous certaines conditions de propriété. Dans les conditions actuelles de mise à disposition des locaux du Lycée Vauban, l'Association ne bénéficie pas de cette subvention.
- Après approbation du devis, l'Etat luxembourgeois participe au financement des coûts d'investissement jusqu'à 80% du plus petit montant entre le coût approuvé et le coût réel.

- La participation jusqu'à 80% s'applique aussi au coût financier des emprunts engagés pour préfinancer les dépenses d'investissement.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES ECOLES PRIVEES ETABLIT LES LIGNES DE CONDUITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI (I)

- Les frais de scolarité demandés aux parents d'élèves doivent être fixés de façon à assurer la part non couverte par la subvention de l'Etat.
- Le coût moyen d'un élève étant d'environ EUR 7 500, la partie supportée par les parents est en moyenne de EUR 2 200 par élève.
- Pour couvrir les 20% de dépenses d'investissements non couvertes par la participation de l'Etat, l'Association peut constituer des réserves, le **building fund**, sous forme de contributions spécifiques des parents d'élèves. Cette réserve ne peut cependant pas être destinée à des frais de fonctionnement.
- Afin de parer aux « incertitudes relevant des soldes migratoires d'élèves », l'Association peut également constituer un **fonds de roulement** dont le montant pourrait atteindre six mois de rémunération du corps enseignant de l'école, (référence: année 2007, révisable en 2012).
- Chaque année, la contribution demandée aux parents d'élèves pour l'année scolaire à venir doit être approuvée par le Ministère de l'Education luxembourgeois. Elle doit distinguer:
 - Les frais de scolarité de l'année
 - La contribution au « building fund »
 - La contribution au fonds de roulement.
 Le transfert de ressource d'un intitulé à un autre n'est pas admis.
- Pour bénéficier de la participation de l'Etat pour l'année (n), l'Association doit présenter un dossier dont les caractéristiques (nombre d'élèves) sont fixées au 31 octobre de l'année (n-1). Les comptes de l'Association doivent être arrêtés au 31 décembre. Le budget de l'année (n) doit être déposé avant le 31 janvier de l'année (n). Une commission de contrôle ad hoc valide les comptes à partir de mi février (n).
- Tout projet d'investissement sollicitant la participation de l'Etat, dont le devis est supérieur ou égal à EUR 7 500 000 TTC(1) doit faire l'objet d'une loi proposée par le Gouvernement et adoptée par le Parlement. Le projet « Gasperich », dont le coût est supérieur à EUR 7 500 000, est l'objet du projet de loi 5993 actuellement devant la Chambre des députés.

(1) porté à EUR 40 000 000 selon la loi du 29 mai 2009

RESULTATS 2008 / BUDGET 2009

En EUR	2008	2009	△ 2009/2008 (%)
MINERVAL ET DIVERS	1 247 120	1 330 972	6,72%
SUBVENTION	3 616 777	3 784 982	4,68%
AUTRES RECETTES	426 305	470 000	10,51%
TOTAL RECETTES	5 288 202	5 585 954	5,63%
CHARGES DE PERSONNEL	3 968 266	4 382 000	10,43%
CHARGES D'INVESTISSEMENT	110 226	115 000	4,33%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	864 668	899 560	4,04%
CHARGES FINANCIERES	2 262	3 000	32,63%
AMORTISSEMENTS	117 499	179 505	52,77%
TOTAL CHARGES	5 062 921	5 679 065	10,19%
RESULTAT NET	225 281	6 889	

- **MINERVAL ET DIVERS: + 6,72%**
 - Minerval (frais de scolarité) en augmentation d'environ 5% (2008 : EUR 1 816 ; 2009 : EUR 1 902)
 - Augmentation du nombre d'élèves (2008 : 707/716 ; 2009 : 716/740)

- **SUBVENTION : + 4,68%**
 - Subvention unitaire en augmentation de 3,4% (2008 : EUR 5 114,25 ; 2009 : EUR 5 286,28)
 - Augmentation du nombre d'élèves au 1er octobre de l'année précédente (2008 : 707 ; 2009 : 716)

- **AUTRES RECETTES : + 10,51%**
 - Elles sont constituées principalement des recettes issues du restaurant scolaire et des sorties scolaires.

- **CHARGES DE PERSONNEL : + 10,43%**

L'augmentation globale s'explique par:

 - l'effet de l'index au 1er mars 2009 de 2,1% (taux pondéré),
 - l'effet de la convention collective à partir du 1er janvier 2009 d'environ 3%,
 - l'augmentation statutaire,
 - l'augmentation des effectifs exprimés en ETP de 81,9 à 85,9 (+ 4,8 %).

- **CHARGES DE FONCTIONNEMENT**
 - Les principales dépenses sont constituées de charges externes et évoluent selon l'index et le nombre d'élèves.
- **AMORTISSEMENTS: + 52,77 %**
 - L'augmentation des amortissements est due à l'investissement dans le matériel de cuisine et de cantine et dans les matériels et mobiliers de salles de classe destinés aux nouveaux locaux dans l'extension.

Monsieur Jean-Michel VINCENT explique que la subvention de l'année N est calculée sur le nombre d'élèves inscrits au lycée le 31 octobre de l'année N-1, et que peu importe l'augmentation du nombre d'élève au 115 septembre de l'année N, la subvention ne changera pas et restera calculée sur le nombre d'élèves année N-1. Ce qui nécessite une gestion de trésorerie très pointue

Le Budget est actualisé pour les postes principaux :

En EUR '000	2009	2009 actualisé	△ actualisé/initial (%)
MINERVAL ET DIVERS	1 330 972	1 349 025	1,36%
SUBVENTION	3 784 982	3 784 982	0,00%
AUTRES RECETTES	470 000	470 000	0,00%
TOTAL RECETTES	5 585 954	5 604 007	0,32%
CHARGES DE PERSONNEL	4 382 000	4 442 000	1,37%
CHARGES D'INVESTISSEMENT	115 000	115 000	0,00%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	899 560	849 560	-5,56%
CHARGES FINANCIERES	3 000	3 000	0,00%
AMORTISSEMENTS	179 505	179 505	0,00%
TOTAL CHARGES	5 579 065	5 589 065	0,18%
RESULTAT NET	6 889	14 942	

MINERVAL ET DIVERS:

- Impact de la variation du nombre d'élèves : 776 élèves au 3 septembre 2009 au lieu de 740 initialement prévus au budget 2009 et 716 pour le calcul de la subvention 2009.

CHARGES DE PERSONNEL :

- Variation marginale (par rapport au budget initial) des effectifs exprimés en ETP : 3 professeurs, 2.5 surveillants, 0.5 CPE

AUTRES POSTES :

- Les autres postes ne sont pas susceptibles, à ce stade de l'année, de diverger significativement par rapport au budget initial, à l'exception des sorties pédagogiques qui auront été en 2009 moins nombreuses que prévues (économie de EUR 30 000).

3) Approbation du budget 2009

Le Président met le budget 2009 aux votes par voie de bulletins secrets

Pendant le dépouillement des votes, le Président propose que l'on poursuive le déroulement de l'Assemblée et que soient abordés les points suivants à l'ordre du jour.

(Pour garder la chronologie de l'Assemblée Générale, les résultats des votes sont indiqués plus bas dans ce procès-verbal).

Le Président redonne la parole à Monsieur RAKOVSKY qui continue sa présentation par un point sur l'Extension et sur GASPERICH.

OCCUPATION A TITRE GRACIEUX DES LOCAUX ACTUELS

- Pas d'accès à la subvention d'investissement.

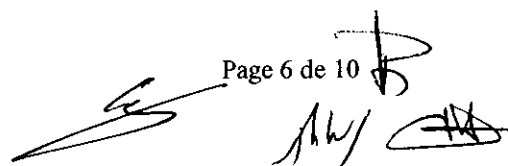
EVOLUTION ATTENDUE

- Extension des locaux actuels pour couvrir les besoins 2009 / 2015

Subvention de 80% d'un devis de EUR 7 450 000. Projet en cours d'exécution. Finalisation prévue pour le quatrième trimestre 2009 / premier trimestre 2010.

- Projet de Campus francophone à Luxembourg-Gasperich période 2015 / 2064

Projet de loi devant le parlement pour un devis de EUR 158 300 000. La part de l'Etat est fixée à EUR 126 400 000



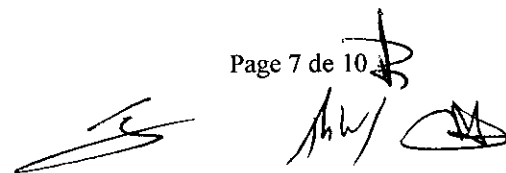
Extension site actuel : coûts déjà envisagés

NATURE DES FRAIS	MONTANT 100%	MONTANT 20%
• HONORAIRES	341 430	68 286
• CONSTRUCTION	3 038 000	607 600
• DIVERS	26 424	5 285
TOTAL au 31.08.09	3 405 854	681 171
Coût total prévu	7 445 675	1 489 135

- Pas de dépassement anticipé par rapport à l'enveloppe initiale de EUR 7 445 000
- Les dépenses encourues à ce jour sont comptabilisées à l'actif du bilan (et donc ne figurent pas dans les charges de fonctionnement)
- Le financement est effectué par une ligne de crédit de EUR 1 500 000 qui sera convertie en un emprunt sur 40 ans à partir de mars 2010

A la sortie de l'extension vers Gasperich (septembre 2015):

- L'Etat reprend les installations à leur valeur nette comptable, soit EUR 1 289 000.
- Le Lycée rembourse le solde de l'emprunt pour un montant d'environ EUR 1 370 000.
- Le remboursement par le Ministère de l'Education Nationale se fait endéans les 3 semaines de présentation des factures.
- EUR 1 370 000.



CAMPUS FRANCOPHONE GASPERICH: COUTS DEJA ENGAGES

ANNEE	NATURE DES FRAIS	MONTANT 100%	MONTANT 20%
• 2006	• HONORAIRES ARCHITECTES	120 000	24 000
	• HONORAIRES AUTRES	7 810	1 562
• 2007	• HONORAIRES ARCHITECTES	280 047	56 009
	• HONORAIRES AUTRES	54 632	10 926
	• AUTRES	12 030	2 406
• 2008	• HONORAIRES AUTRES	270 785	54 157
	• AUTRES	22 145	4 429
• 2009	• HONORAIRES ARCHITECTES	28 750	5 750
	• HONORAIRES AUTRES	455 892	91 178
	• AUTRES	10 490	2 098
	TOTAL au 31.08.09	1 262 581	252 515

- Les coûts ont été engagés en vue de déposer le projet de loi détaillé.
- L'engagement de nouveaux coûts est stoppé depuis le 31 mai 2009.
- Après le vote du projet de loi, le lycée Vauban engagera immédiatement la demande de remboursement à concurrence de 80% des dépenses.
- Les coûts engagés sont également inscrits à l'actif du bilan (à l'exception des coûts encourus en 2006).
- Le financement des coûts déjà engagés a été effectué à partir des fonds propres du Lycée.
- L'augmentation du Minerval pourrait être de l'ordre de EUR 500 pour le remboursement de GASPERICH
- Il n'est pas prévu d'intégrer les classes de maternelles et de primaires de SAINTE SOPHIE, mais d'accueillir leurs élèves en collège et lycée.
- Nous étudions actuellement les frais de fonctionnement pour le campus de GASPERICH, soit 50 000 m2 et 2200 élèves.

Approbation du budget 2009 (suite) – Résultats du dépouillement

Le Président donne lecture du résultat des votes pour l'approbation du budget 2009 :

Pour : 101 voix
Contre : 2 voix
Abstention : 3 voix

Le budget 2009 est approuvé par 101 voix pour et 2 voix contre.

4) Questions diverses

M. BOURGEL fait le point sur la rentrée de septembre 2009 :

La pré-rentrée et la rentrée ont été très satisfaisantes. La séance plénière des personnels dans la nouvelle salle de permanence s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Une conférence donnée par un Inspecteur de Paris a été suivie attentivement par les professeurs.

Un déjeuner-bouquet a réuni l'ensemble des personnels du lycée et des personnels du chantier de l'extension ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

L'après-midi se sont tenus les conseils d'enseignements, les projets sont maintenant à mettre en œuvre.

Le mardi matin à 8h00 a eu lieu la rentrée des élèves de 6èmes, à 10h00 et 11h00 la rentrée des élèves des autres classes.

Les travaux des salles « provisoires » ont été achevés le samedi qui précède la prérentrée, le nettoyage a eu lieu à partir du lundi 7h00 du matin, pour que les salles soient disponibles pour les professeurs lors de leurs réunions de la journée (salle de permanence le matin pour la réunion de rentrée et salles de classe pour les conseils d'enseignements).

Il y a encore quelques réglages pour répondre aux demandes individuelles des parents (la réponse est positive quand cela s'avère possible).

A venir :

Formation pour les professeurs de Maths de la zone Europe du Nord de l'AEFE au lycée Vauban en octobre.

Les demandes de formations pour les personnels ont été formulées et validées si cela correspond à la politique du Lycée.

Si un professeur est absent, le nécessaire sera fait, au maximum de nos possibilités, pour assurer le service par un remplacement.

Le déménagement vers le rez-de-chaussée de l'extension se fera durant les vacances de Noël.

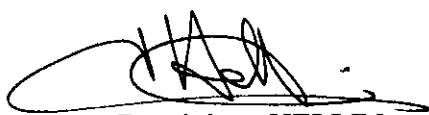
Un appel est fait aux parents, afin que ceux-ci accompagnent la vie scolaire dans la surveillance du restaurant scolaire.

M. BOURGEL remercie toutes les bonnes volontés (2 parents par jour seraient l'idéal, ces parents sont invités à déjeuner au restaurant scolaire de l'établissement durant cette surveillance).

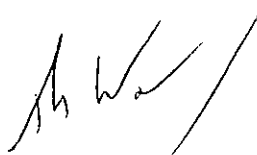
Des parents posent la question d'un arrêt de bus scolaire devant le lycée VAUBAN, M. BOURGEL répond que la ville de Luxembourg nous a répondu par la négative, étant donné que maintenant face au Lycée il y a des habitations, et qu'il y a des arrêts au LTC. La réponse figure sur le site Internet du Lycée.

Il y aurait la possibilité de mettre en place une navette entre les Glacis et le Lycée comme cela existe déjà entre les Glacis et l'EFL. Cette solution pourrait permettre de résoudre en partie les problèmes de circulation au niveau du Lycée et des retards.

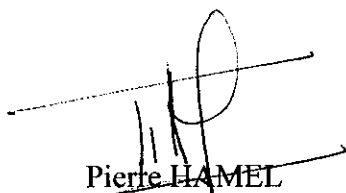
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 40 et les membres de l'association sont invités à partager le verre de l'amitié.



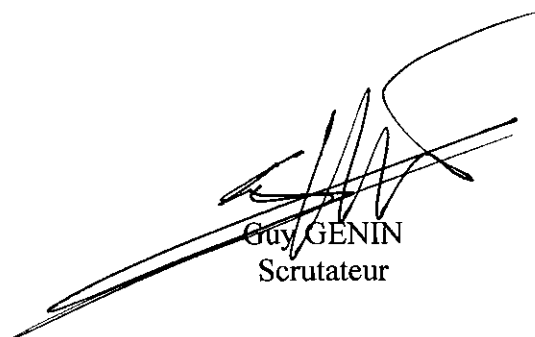
Dominique HELLIN
Secrétaire



Philippe WALTENER
Président



Pierre HAMEL
Scrutateur



Guy GENIN
Scrutateur